AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**216C2679**
FR0004038263-FS1192

29 novembre 2016

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**PARROT**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 novembre 2016, la société de droit de l'Etat du Delaware HG Vora Capital Management, LLC[1] (330 Madison avenue, 23rd Floor, New York, NY 10017, Etats-Unis), agissant pour le compte du fonds HG Vora Special Opportunities Master Fund Ltd dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 novembre 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société PARROT et ne plus détenir, pour le compte dudit fonds, aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions PARROT sur le marché.

_____

[1] Contrôlée par M. Parag Vora. Le déclarant a précisé agir indépendamment de la personne qui le contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.